

**Allocution du Président
Zine El Abidine Ben Ali
devant
la Chambre des Députés
réunie en séance extraordinaire**

Le Bardo, le 27 février 2002

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Monsieur le Président de la Chambre des Députés
Messieurs les Députés,

Je vous présente, en cette séance extraordinaire, mes plus vives salutations, en exprimant ma profonde considération aux représentants du peuple, réunis en cette honorable Assemblée, qui constitue l'un des piliers fondamentaux de notre système républicain, pour le rôle important qu'ils assument au service de l'intérêt national et leur contribution à la réalisation des aspirations des Tunisiennes et des Tunisiens au progrès et à la prospérité.

Du haut de cette tribune, je m'adresse à notre valeureux et glorieux peuple, qui a consenti d'immenses sacrifices pour recouvrer sa souveraineté et son indépendance, et dont les martyrs tombèrent au service de la liberté et en revendiquant l'institution d'un parlement tunisien permettant de consacrer sa volonté et de réaliser ses choix.

Je m'adresse à notre peuple en exprimant notre fidélité aux martyrs, aux générations de patriotes, ainsi qu'à nos aînés militants, leaders et réformateurs.

Je m'adresse à lui en termes de fidélité à la Tunisie... d'allégeance envers la Tunisie et envers elle seule... d'attachement à chaque parcelle de son sol généreux... de fidélité à sa bannière... cette bannière que nous voulons faire flotter toujours plus haut, quels que soient les sacrifices à consentir.

Cette journée est riche en significations et en symboles...une journée en laquelle nous réaffirmons notre attachement aux constantes du processus du Changement et aux choix que nous avons définis pour la Tunisie et auxquels notre peuple a adhéré tant ils émanent de ses aspirations et traduisent sa volonté.

Nous sommes en train de préparer les fondements d'une étape nouvelle du processus du Changement, qui ouvrira de vastes horizons devant la Tunisie de demain et préparera la voie à un bond qualitatif de notre système politique.

Monsieur le Président de la Chambre,
Messieurs les Députés,

Nous demeurons fidèles à notre engagement de faire évoluer de manière continue la vie politique dans notre pays... de consolider les fondements de la république... de raffermir les bases de l'Etat de droit... et d'assurer la protection et la promotion des libertés et des droits de l'Homme, et la diffusion de leur culture...

C'est ce à quoi nous avons œuvré à consacrer, depuis l'aube du Changement... et c'est aussi ce à quoi nous œuvrerons encore à faire progresser, une étape après l'autre.

Les réformes que nous avons entreprises se sont ainsi succédé, dans un processus que nous avons veillé à prémunir contre les risques de remise en cause... et à faire évoluer parallèlement à l'évolution de la société, du changement de la structure de l'économie nationale et des mutations mondiales.

En cela, nous nous sommes inspirés de notre patrimoine réformiste et de l'esprit fécond des enfants de la Tunisie, qui tire fierté de la richesse de son passé et de la multitude de figures célèbres qui peuplent sa longue histoire. Nous nous sommes inspirés de l'intelligence de notre peuple et de ses

aspirations. Les consultations portant sur les questions nationales majeures, se sont ainsi succédé afin de donner aux différentes forces vives de la nation, qu'il s'agisse des partis politiques et des organisations ou bien des élites, des compétences et de l'ensemble des catégories populaires, l'opportunité d'exprimer leur opinion et de participer à la construction nationale continue.

Notre foi en les valeurs républicaines et les principes démocratiques est forte et inébranlable. C'est de cette foi que procèdent toutes nos initiatives. Elle était à la base de notre décision d'abroger la présidence à vie et la succession automatique, d'élargir le champ du référendum, de créer le Conseil Constitutionnel et d'assurer son évolution, d'inscrire les partis dans le texte de la Constitution et de consacrer le pluralisme dans les réalités du pays.

Toutes ces initiatives ont eu lieu dans le cadre de l'Etat de droit et des règles de conduite civilisée. Ainsi, la démocratie est aujourd'hui, une réalité patente dans notre pays. De même que le pluralisme, qui est effectif et dynamique, grâce à la fécondité du dialogue national, à la diversité des sensibilités et des orientations de pensée dans les diverses institutions et structures, depuis les conseils municipaux et les conseils régionaux jusqu'aux différentes instances consultatives et votre honorable assemblée.

Tout ceci s'est fait par étapes. Tout s'est fait sans soubresauts. Aucun observateur ne saurait dénier, aujourd'hui, à la Tunisie, la stabilité, le développement et la quiétude dont elle jouit.

Nous avons persévéré dans cette même voie, et l'avons confortée au moyen de nombreuses initiatives, qui ont porté sur le financement des partis, le renforcement des garanties judiciaires, le développement de la vie associative et

l'amendement du Code de la presse. Il n'est point de secteur de la vie publique qui n'ait fait l'objet de réformes fondamentales. C'est que nous préparons le terrain pour l'édification d'un projet civilisationnel multi-dimensionnel et cohérent, et aménageons l'avenir pour nos générations naissantes et futures.

Monsieur le Président de la Chambre,
Honorables Députés,

Le Changement et la réforme sont une œuvre sans cesse régénérée. Le modelage de l'histoire est une œuvre ininterrompue. Et si nous avons annoncé, à l'occasion du quatorzième anniversaire du Changement, notre décision de présenter un projet de réforme constitutionnelle fondamentale, c'est parce que nous voulons promouvoir l'expérience tunisienne, pour la hisser à une position nouvelle et faire évoluer notre système politique.

Nous avons œuvré à ce que ce projet, que nous avons examiné en Conseil des Ministres et décidé de soumettre à votre honorable assemblée, constitue un ensemble cohérent d'amendements touchant la plupart des chapitres de la Constitution et près de la moitié de ses articles.

Il s'agit d'une réforme fondamentale et d'une étape nouvelle... qui prépare d'autres étapes... une réforme qui approfondit l'esprit de démocratie et de pluralisme dans l'édifice républicain, au moyen du renforcement de ses institutions, de la consolidation de la représentativité de ces instances pour les différentes catégories et régions, de l'élargissement de leur participation à la gestion de la chose publique, et de la consécration du pluralisme au niveau des candidatures aux plus hautes charges de l'Etat, à travers l'adoption du suffrage à deux tours pour les élections présidentielles.

Nous nous emploierons, ainsi, à mettre en place les formules qui permettent de consacrer le pluralisme des candidatures aux prochaines élections présidentielles, à travers un projet de loi constitutionnelle que nous présenterons en temps voulu, à cet effet.

C'est une réforme qui procède de notre foi en l'impératif de protection des libertés et des droits de l'Homme, et en la place essentielle qui leur revient dans l'édification politique, sociale, économique et culturelle. Il s'agit des droits de l'Homme dans leurs diverses dimensions, leur universalité et leur complémentarité. Il s'agit aussi des libertés et de la dignité de l'individu, dans leurs différentes dimensions, y compris l'inviolabilité des données personnelles et des correspondances dont nous avons érigé la préservation en règle constitutionnelle.

Nous avons inscrit, dans ce projet, les valeurs de solidarité et d'entraide en tant que valeur humaine, relation sociale et concept culturel et civilisationnel dans lesquels résident le secret de la cohésion de notre peuple et la garantie de la protection contre les risques d'exclusion et de marginalisation, ainsi que l'affirmation du droit de tous aux attributs essentiels d'une vie décente. A la faveur de la mise en œuvre de cette valeur et de son renforcement continu, nous avons réalisé tant de succès et réussi à éloigner le spectre de la pauvreté et à dépasser des situations dont pâtissaient de nombreux Tunisiennes et Tunisiens, dans les régions éloignées et démunies.

Le projet d'amendement ayant aussi pour finalité d'enraciner davantage le dévouement à la Tunisie, en tant que valeur et en tant qu'engagement, nous y voyons un renforcement des fondements de l'identité et du caractère sacré de l'appartenance à cette patrie, à l'heure de la mondialisation,

en même temps qu'une confirmation de l'impératif de placer, au-dessus de tout autre devoir, celui de la protéger et de défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

A travers cette réforme, nous voulons promouvoir le pouvoir législatif, en instituant une "Chambre des Conseillers" qui fonctionnerait aux côtés de la Chambre des Députés et qui permettrait, par son canal, la participation des régions et des différentes composantes de la société; permettant ainsi d'enrichir la vie politique, d'approfondir l'exercice démocratique et d'enraciner le pluralisme, tout en veillant à l'efficacité de l'action législative et à la rationalisation de son fonctionnement, afin qu'elle puisse accomplir au mieux son rôle.

C'est ce qui est en complémentarité avec l'évolution, inscrite dans ce même projet, de la relation entre le Gouvernement et la Chambre des Députés, à travers la consécration, dans le texte de la Constitution, du dialogue périodique entre les deux pouvoirs, au moyen des séances consacrées aux réponses aux questions écrites et orales, ainsi qu'à l'examen de questions sectorielles et de sujets d'actualité.

Etant soucieux de continuer à promouvoir le Conseil Constitutionnel qui a été la première institution que nous avons créée dès le début du Changement, et que nous avons fait évoluer progressivement avant de l'inclure dans le texte de la Constitution et de conférer à ses décisions un caractère obligatoire pour tous les pouvoirs publics, nous avons inclus dans le projet de réforme, un élargissement important des attributions de ce Conseil, englobant la prise en charge de l'opération électorale, tant pour les élections présidentielles et législatives que pour le référendum. En outre, le projet prévoit un renforcement des garanties de neutralité et d'indépendance des membres du Conseil Constitutionnel.

C'est donc une réforme fondamentale, au moyen de laquelle nous préparons, comme je l'ai déjà dit, la République de demain. Votre honorable Chambre aura, dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, l'occasion d'approfondir l'étude de ce projet et de ses différentes dimensions et finalités. A cette fin, **nous avons confié au Premier Ministre le soin de vous en présenter les détails.**

Ayant décidé, comme je l'avais déjà annoncé le 13 février courant, de soumettre ce projet à un référendum populaire général, nous voulons, ce faisant, confirmer, une fois de plus, notre conviction que la volonté du peuple est au-dessus de toute autre volonté et qu'elle demeure notre référence dans la détermination de nos choix majeurs.

En application de ce principe, nous annonçons, aujourd'hui, notre décision d'inviter les électeurs au référendum populaire, aussitôt que ce projet aura recueilli l'approbation de votre auguste assemblée.

Il s'agit du premier référendum organisé dans notre pays. C'est un événement national historique auquel il est indispensable d'accorder toute l'importance qu'il mérite, et d'approfondir la prise de conscience du citoyen quant à la noblesse de l'accomplissement du devoir et du droit électoral, en cette échéance historique. Les partis politiques ont, eux aussi, un rôle important à ce sujet.

Dans le but de garantir à ce référendum, les meilleurs facteurs de réussite et les conditions de transparence et d'exercice démocratique, durant toutes ses étapes, depuis le démarrage de la campagne jusqu'à l'opération de vote, le dépouillement des bulletins et la proclamation des résultats, nous annonçons, aujourd'hui, un ensemble de décisions. **La première est que tout citoyen inscrit sur les listes électorales pourra retirer sa carte d'électeur auprès de la municipalité**

ou du bureau de "Omda", selon les cas, à compter du début du mois d'avril 2002. Nous ordonnons, en outre, de commencer la distribution des cartes d'électeurs, au niveau des services municipaux et des bureaux de "Omda", à partir du 1er mai prochain. A titre de rappel, il est possible à tout électeur de retirer sa carte le jour même du vote, auprès de la municipalité ou du bureau de "Omda" dont il relève.

Pour ce qui est des facilités à accorder aux partis politiques afin de leur permettre de participer à la campagne référendaire et de mener cette campagne en conformité avec les dispositions du Code électoral, nous avons décidé d'octroyer une subvention matérielle à chaque parti participant à cette campagne, et cela sur la base de montants à fixer par décret, outre la possibilité qui lui sera donnée de mener campagne à travers la radio et la télévision.

En ce qui concerne le suivi du scrutin, la Commission prévue à cet effet par le Code électoral aura, dans toutes les circonscriptions électorales, des délégués désignés par ses soins, parmi les membres du corps de la magistrature ou du Tribunal administratif.

Nous annonçons, également, en ce jour, que la porte sera ouverte devant les observateurs et les journalistes en provenance des pays frères et amis, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes du degré d'évolution que notre pays a atteint dans le domaine de l'exercice du droit électoral, à l'occasion de ce référendum, ainsi que du respect des règles de transparence et d'honnêteté et de leur éthique.

Les Tunisiens établis à l'étranger étant toujours au cœur de la patrie et faisant partie intégrante de notre

peuple, participant à la vie nationale et mis à contribution dans l'examen des problèmes fondamentaux et des choix majeurs, nous nous emploierons à réunir toutes les conditions et tous les moyens requis pour leur permettre de participer au vote et d'exprimer leur choix à l'occasion de ce référendum.

Monsieur le Président de la Chambre,
Honorables Députés,

Le fait que la Tunisie se prépare en prévision de cette importante échéance politique ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité de poursuivre nos efforts assidus en vue de faire progresser la marche du pays dans les divers domaines. Vous percevez sans doute le degré de sensibilité de la conjoncture mondiale présente et l'importance de l'étape en cours, tout particulièrement depuis les événements du 11 septembre et leur douloureux impact. Ces événements terroristes qui ont fait des victimes innocentes, ont montré l'ampleur du danger que représente le phénomène terroriste, l'organisation complexe de ses mouvements et la pluralité de ses ramifications, œuvrant sous le couvert de la religion, alors que notre religion sublime ne se reconnaît pas en elles. Ces événements ont démontré, aussi, la pertinence du point de vue tunisien et de la méthode que nous avons suivie dans le traitement des causes sociales, économiques, culturelles et éducationnelles du fanatisme et du terrorisme, ainsi que dans la lutte contre les actes terroristes et leurs organisations, dans le cadre de la loi et des valeurs de civilisation.

Tout en étant sensibles à la douleur profonde ressentie par le peuple américain ami, le jour du choc, et tout en lui réaffirmant notre sympathie et notre soutien, nous sommes, également, conscients de l'ampleur des effets que ces événements ont eu sur la conjoncture mondiale, en ressuscitant

le spectre du conflit entre les religions et les civilisations, en attisant les risques de déchirement entre les grandes composantes de l'humanité, et en créant une situation économique internationale, à la fois délicate et difficile, qui a eu des retombées profondes sur de nombreux secteurs, tels que le tourisme, le transport aérien, etc.

Au cours de vos délibérations concernant le budget de l'Etat pour l'exercice en cours, vous avez sans doute perçu le degré de notre attachement à prendre en considération les facteurs inhérents à cette nouvelle conjoncture, afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'inflation et des facteurs de glissement des équilibres économiques du pays. Nous avons placé parmi les priorités majeures de l'action gouvernementale, le suivi de la conjoncture mondiale et du fonctionnement de tous les secteurs, secteur par secteur, ainsi que les efforts à déployer pour rétablir un rythme de croissance adapté aux objectifs assignés au dixième Plan. **Nul doute que vous êtes conscients que ces données économiques dont la gravité a été accentuée par la persistance de la sécheresse pour la quatrième année consécutive, ont fait que notre pays se trouve confronté à des conditions exceptionnelles qui ne doivent pas être perdues de vue. Les partenaires économiques et sociaux se doivent d'en tenir compte, à partir de leurs positions respectives, d'œuvrer assidûment, en plaçant l'intérêt supérieur du pays au-dessus de toute autre considération, et de continuer de contribuer au renforcement de notre progression sereine vers l'avenir.**

Nous sommes convaincus de la conscience profonde que vous avez de l'ampleur des défis, pour que nous œuvrions ensemble à les relever, afin que notre pays émergent continue d'être au premier rang de la course vers le progrès et le bien-

être. Car, il n'est point de place, aujourd'hui, pour les paresseux et les simples spectateurs. L'avenir appartient à ceux qui travaillent, produisent, s'adonnent à la recherche, font appel à leur créativité et persévèrent avec un esprit de compétition et de dépassement.

Honorables Députés,

Nous suivons, avec profonde préoccupation, la dégradation et la gravité de la situation dans les territoires palestiniens, du fait des agressions répétées d'Israël à l'encontre du peuple palestinien frère, des atteintes israéliennes à l'intégrité de ses territoires, par le recours aux armements les plus sophistiqués, de l'isolement imposé à ses territoires autonomes, ainsi que l'assignation à résidence de fait de leurs dirigeants, avec à leur tête l'illustre militant, notre frère le Président Yasser Arafat.

Tout en réaffirmant notre solidarité avec le peuple palestinien frère dans son combat pour le recouvrement de la plénitude de ses droits légitimes, ainsi que notre soutien à sa courageuse et irremplaçable direction légitime, nous condamnons, avec la plus grande vigueur, ces agressions israéliennes, et appelons toutes les parties influentes au sein de la communauté internationale, à agir sans retard en vue de mettre fin à cette agression, grave et incessante, et d'assurer une protection au peuple palestinien, à ses dirigeants et à ses institutions légitimes. La région dans son ensemble n'a pas d'autre solution que celle de la paix... une paix juste et globale, dans le cadre de la légalité internationale, du respect des accords et conventions signés, de la reprise des négociations et de l'abandon du recours à la force et à l'agression.

A l'heure où notre pays œuvre en faveur de l'unité des rangs arabes, face à cette conjoncture régionale difficile, nous nous préoccuons, également, de faire progresser et de relancer le processus de l'Union du Maghreb Arabe, en tant que choix

stratégique consacrant les aspirations de nos peuples, et regroupement irremplaçable pour nos Etats face aux exigences de la mondialisation.

Nous sommes optimistes au vu de la volonté et de la détermination sincère que nous avons perçues -- à l'occasion des contacts et des échanges de visites que nous avons eus avec nos frères dirigeants des Etats maghrébins et dont le dernier en date a été notre voyage en Algérie sœur -- en vue de transcender les difficultés qui entravent la progression de la construction maghrébine et à stimuler davantage la dynamique d'évolution que les structures et institutions de l'UMA ont connues dernièrement.

Honorables Députés,

Nous vous réitérons nos salutations et notre considération, et prenons envers notre peuple l'engagement d'œuvrer, encore et toujours, et entamons, avec la grâce de Dieu, cette nouvelle étape avec confiance et résolution, et avec dévouement et sérieux, au service de la Tunisie, et pour sa gloire et son invulnérabilité.

Dieu Tout-Puissant a dit : "*Dis: Agissez, Dieu, Son Prophète et les croyants seront témoins de vos actions !*"

(Coran).

Merci de votre attention.